

Bordereau de signature

ARR2018_0018

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	25/01/2018	<u></u> ✓ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	25/01/2018	™ Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-01-25)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

Direction Générale Des Services / Service Urbanisme et Politique de la Ville Secteur Urbanisme

REF: XR

ARR2018_ 0018

ARRETÉ

OBJET: AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE, POUR LA SOCIETE FONCIA ICV, LE VENDREDI 26 JANVIER 2018, DE 09H00 A 16H30, SUR LES PLACES DE STATIONNEMENT AU 16-26 ALLEE DENIS DIDEROT, A NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande en date du 5 janvier 2018, de la société FONCIA ICV, domiciliée 409, place Gustave Courbet à NOISY-LE-GRAND (93194), aux fins d'être autorisée à occuper, par le stationnement d'un véhicule, le vendredi 26 janvier 2018, de 09h00 à 16h30, les places de stationnement au 16-26 allée Denis Diderot à Noisiel (77186),

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la délivrance de l'autorisation correspondante,

CONSIDERANT toutefois la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

ARTICLE 1: La société FONCIA ICV est autorisée à occuper, par le stationnement d'un véhicule, le vendredi 26 janvier 2018, de 09h00 à 16h30, les places de stationnement au 16-26 allée Denis Diderot à Noisiel (77186),

<u>ARTICLE 2</u>: Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire (pré-signalisation, interdiction, déviation...).

<u>ARTICLE 3</u>: Le demandeur est tenu d'afficher le présent arrêté sur le site suffisamment à l'avance pour informer les riverains.



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° 2018_ 018

portant autorisation d'occupation du domaine public par le stationnement d'un véhicule, pour la société Foncia ICV le vendredi 26 janvier 2018, de 09h00 à 16h30, sur les places de stationnement au 16-26 allée Denis Diderot, à Noisiel (77186).

ARTICLE 4: le demandeur est tenu de se conformer strictement aux horaires prévus.

<u>ARTICLE 5</u>: La responsabilité de la commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ce stationnement.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Le Service du Patrimoine,
- La Police Municipale,
- Le Service Communication,
- Les Services Techniques,
- Le Service Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 7</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 25 JAN. 2018

Nos

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le Affiché en Mairie le 2 5 JAN. 2018

Publié au Recueil des Actes Administratifs le 7 5 JAN, 2018

Notifié le 7 6 JAN. 2018